

## LES MARAIS DE BALANÇON

Les marais arrière-littoraux Marais, étangs et tourbières, sont communément appelés "marais arrière-littoraux". Tous les stades d'évolution co-existent dans les marais arrière littoraux, depuis l'eau libre jusqu'aux zones humides boisées qui forment un système écologique à part entière. Bocages et saules têtards bordent régulièrement ces milieux. Les zones humides les plus visibles et les plus persistantes sont souvent les réseaux de fossés. Ils ont été créés par l'homme pour drainer l'eau le long des routes, des champs et pâturages et s'avèrent être le refuge d'une vie aquatique importante. Ils contiennent en effet une végétation de grand intérêt, capable d'abriter de nombreuses espèces animales. Sans entretien, les marais sont voués à une disparition certaine. Lorsque les arbres envahissent progressivement les roselières c'est toute la vie caractéristique de ces lieux qui succombe.

Les zones humides présentent un énorme intérêt faunistique et floristique, et les marais en font partie par excel-

lence. Ceux de Balançon sont une vraie mosaïque dans laquelle les eaux et les terres s'entrecroisent. Et c'est l'homme qui maintient en l'état ce maillage fragile. Ces milieux aquatiques d'une grande beauté exigent du silence et de l'observation. Alors, une vie animale se révèle : battements d'ailes plongées dans l'eau, cris d'oiseaux aux détours des chemins. Patrimoine naturel très récemment classé zone Natura 2000, les Marais de Balançon sont une des grandes richesses de ce territoire.

La chasse à la hutte :

La chasse à la hutte est une chasse traditionnelle de gibier d'eau tels les vanneaux, courlis, bécassines, canards de surface (souchet, sarcelle, col vert), oies et oiseaux migrateurs... qui se pratique d'octobre à février. La chasse se pratique de jour, et également la nuit. Les Marais de Balançon regroupent environ 200 huttes appartenant à divers propriétaires. L'entretien du marais est redevable de cette activité.

Source : Monsieur Saïd Amara



© CA2BM



## Les marais de Balançon

3 h 40

14,5 km

Du Mont d'Airon, profitez du point de vue sur le cordon dunaire et en premier plan, les marais de Balançon. Ceux-ci sont une véritable mosaïque dans laquelle eaux et terres s'entrecroisent. Un peu d'attention et de silence, et au détour du chemin parfois bordé de saules têtards, écoutez les chants d'oiseaux et les battements d'ailes plongées dans l'eau.

### SITUATION

à proximité du passage à niveau de la Capelle

### PARKING

Saint-Josse, à 11 km de Montreuil-sur-Mer par les D 917 et D 144 N 50.46418 °, E 1.64804 °

### DIFFICULTÉS !

- traversées de routes départementales



### À DÉCOUVRIR EN CHEMIN

- marais
- milieu dunaire
- vue panoramique sur les marais
- huttes de chasse
- faune et flore caractéristiques



### À DÉCOUVRIR EN RÉGION

- stations balnéaires de la Côte d'Opale
- Montreuil-sur-Mer : ville d'histoire
- Étaples-sur-Mer : port, musées, Maréis



Code de balisage PR®  
FFRandonnée

- Bonne direction
- Changement de direction
- X Mauvaise direction

© marques déposées

### BALISAGE

jaune



- CA2BM : 11-13 place Gambetta, 62170 Montreuil, www.ca2bm.fr, 03 21 06 66 66.
- OT Communautaire : 03.21.06.04.27.



### Comité

- Comité départemental de la randonnée pédestre du Pas-de-Calais : 03 21 72 67 33, pas-de-calais@ffrandonnee.fr.



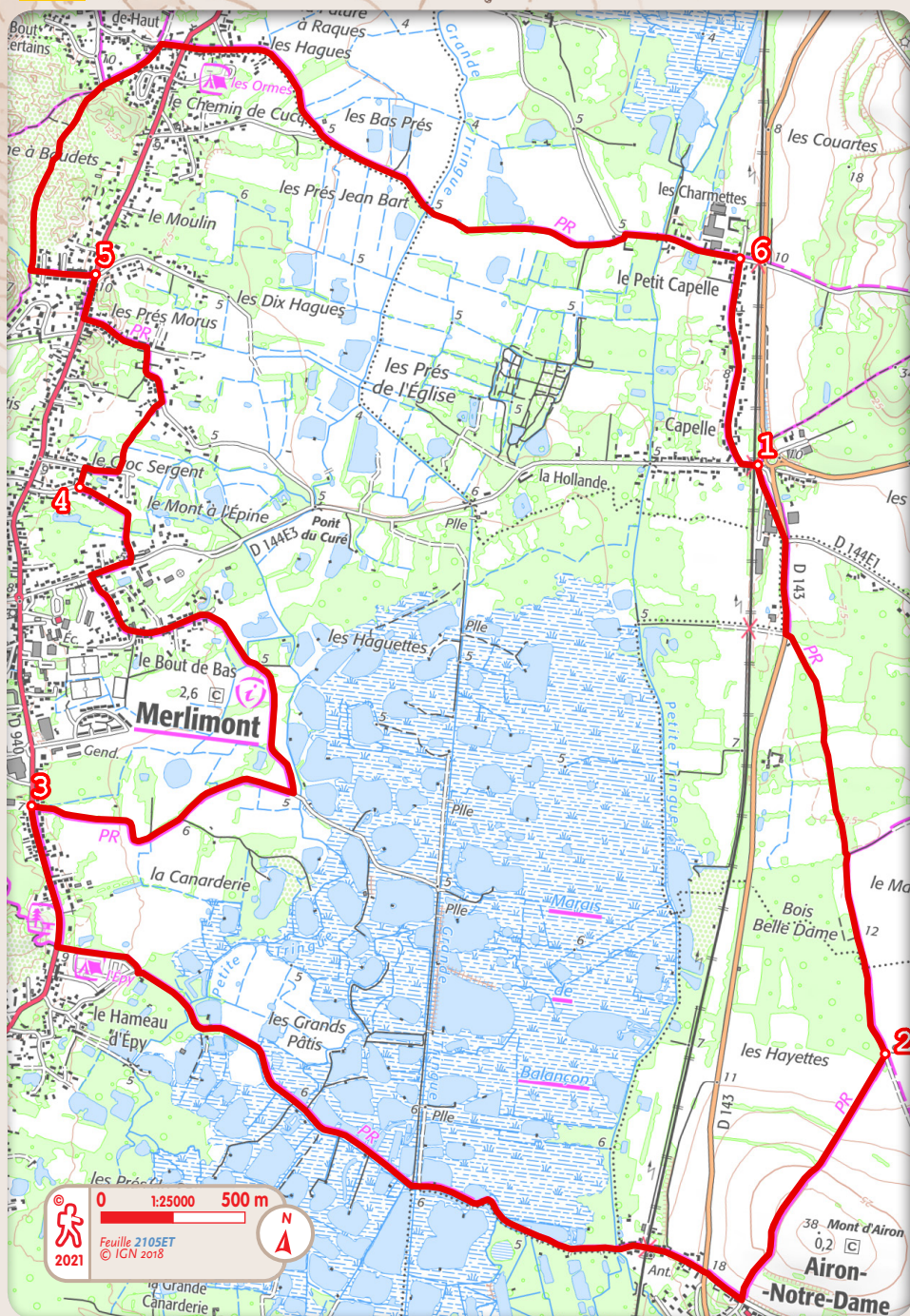
### Hébergement

- Office de Tourisme Communautaire : 62170 Montreuil, 03.21.06.04.27.

Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.



# PR® Les marais de Balançon



- 1** Dos au passage à niveau, longer la D 143 par la droite sur environ 500 m. Au bois, traverser la route (*prudence !*) pour emprunter un chemin herbeux en face. Prolonger par une piste et atteindre une bifurcation à l'extrémité du bois Belle Dame.
- 2** Par la droite (*panorama*), rejoindre la D 143E1 ; la longer à droite, puis traverser la D 143 au passage piéton pour continuer en face. Après la voie ferrée, poursuivre sur le chemin à travers le marais de Balançon (*huttes à demi enterrées ou parfois à niveau sur une dalle de béton, elles sont le plus souvent en bois ; les marais de Balançon regroupent environ 200 huttes privées et l'entretien du marais est redevable de cette activité ; la chasse au gibier d'eau, tels les vanneaux, courlis, bécassines, canards (souchet, sarcelle, colvert) se pratique de jour comme de nuit*) jusqu'au hameau de l'Épy. Longer le camping par la droite et déboucher sur la D 940. S'avancer à droite sur environ 400 m.
- 3** S'engager sur le premier chemin à droite (rue des Prés-Collinot), puis tourner à gauche (rue du Bout-de-Bas) pour gagner la D 144E3. Aller à droite sur 100 m. Emprunter à gauche la rue des Grands Prés.
- 4** Emprunter la petite voyette à droite. À la sortie, virer à droite, puis à gauche au bout de la rue, le long d'un fossé. La rue à gauche conduit à la D 940 ; la traverser au passage piéton (*prudence !*) et partir à droite.
- 5** Au premier carrefour, entrer dans le lotissement à gauche. Aller tout droit jusqu'au bout du chemin, puis bifurquer à droite sur le sentier dunaire. Filer tout droit jusqu'aux premières habitations ; prendre alors à droite et rejoindre la D 940 à droite ; la traverser au passage piéton et poursuivre en face sur le chemin (rue des Bas-Prés) ramenant au Petit Capelle en traversant une zone avec des étangs.
- 6** Avant la voie ferrée, virer par la petite rue à droite pour retrouver le point de départ.

## FAUNE ET FLORE

### LES SAULES TÊTARDS

Bocages et saules têtards bordent ponctuellement les chemins, prairies et réseaux de fossés des marais de Balançon. Les alignements de saules têtards sont des saules blancs qui, depuis leur jeune âge, ont été taillés régulièrement à la même hauteur. Ce sont ces tailles répétées qui ont provoqué la formation de leur "tête" boursoufflée. En vieillissant, le saule têtard se creuse et dans les infractuosités de son tronc nichent divers oiseaux, dont la chouette chevêche. Les vieux arbres sont vivants.

Ils servent d'habitat à une multitude d'animaux. Leur raréfaction menace de disparition certaines espèces

